

Quelle légitimité pour les acteurs extérieurs en situation de crise et de conflit ?

■ Au début du mois de janvier 2007, le quotidien britannique *The Daily Telegraph* faisait état de cas de viols par des Casques bleus au Sud-Soudan. Les autorités de Khartoum auraient accumulé un certain nombre de preuves, témoignages et enregistrements vidéos. Sans mettre en cause la véracité des faits mis en cause – c'est à la justice de l'établir – on peut se demander si ces accusations ne s'insèrent pas dans une opération de communication visant à porter le discrédit sur les forces de maintien de la paix : en effet, elles coïncident avec un regain de pressions exercées par les Nations unies sur le régime soudanais pour que soit déployée une nouvelle force multinationale, dans l'ouest du pays. Cet exemple nous rappelle combien la légitimité d'une intervention extérieure – même multinationale – sur le territoire d'un État souverain, n'est

**La légitimité d'une intervention
extérieure – même multinationale –
sur le territoire d'un État souverain,
n'est jamais chose acquise.**

jamais chose acquise. On se souvient que les personnels de plusieurs organisations non-gouvernementales – bénéficiant pourtant d'un certain capital de sympathie – ont déjà fait l'objet d'accusations similaires. On se souvient aussi du lynchage de soldats américains dans les rues de Mogadiscio, en 1993, ou encore de ces quatre hommes, employés par la société militaire privée américaine Blackwater, fusillés, pendus, brûlés puis démembrés par la foule à Falloujah en 2004. Les modalités d'intervention sont importantes, mais en situation de conflit, n'importe quel acteur peut devenir la cible et l'objet d'une exaspération engendrée par des années de violence : l'étranger, loin d'être vu comme le libérateur, reste aussi dans bien des cas l'intrus. Situation d'autant plus complexe que la gestion des crises multiplie les occasions de contact avec les populations locales. Dès lors, l'enjeu est double : il s'agit, certes, de convaincre les autorités et populations locales du bien-fondé d'une intervention extérieure, mais aussi d'assurer la sécurité de ces intervenants extérieurs dans un environnement qui leur est bien souvent hostile. Car dans un contexte d'hypersensibilité des opinions occidentales à l'emploi de la force, c'est la légitimité de l'intervention qui pourrait venir à faire défaut. L'investissement du champ de pratiques humanitaires serait-il gage d'une meilleure réception des interventions extérieures ? ■



Les interventions internationales : concurrences et convergences des modes de coopération militaires/humanitaires

Yann Braem

L'élan de solidarité internationale que l'on a pu constater à la suite de la catastrophe des tsunamis en décembre 2004 a mis en scène plusieurs acteurs désormais bien connus de l'aide humanitaire. Révélant pour certains l'existence d'une communauté humaine solidaire, la mobilisation fut le fait d'individus, des diplomates, des armées et des organisations non-gouvernementales (ONG), mais peut-être également de la communauté nationale.

Cet épisode récent nous montre à quel point la projection des armées et l'envoi de volontaires humanitaires à l'autre bout de la planète mobilise une représentation de la nation, voulue généreuse et puissante. Bénéficiant d'une légitimité importante au sein des publics occidentaux, l'humanitaire sert depuis quelques années à justifier des interventions militaires. Pourtant, les dynamiques à l'œuvre sont plus profondes, car on ne conçoit désormais plus que des interventions militaires se déroulent sans coordination avec les acteurs humanitaires. D'un autre côté, les États qui financent de manière majoritaire l'aide humanitaire ont accru par divers moyens le contrôle sur la manière dont leurs fonds étaient dépensés par les agences humanitaires des Nations unies ou les ONG.

On peut observer que la convergence entre les organisations humanitaires et les armées a aujourd'hui atteint un point paroxystique aux États-Unis, et notamment en Irak. Les activités des ONG sont financées et étroitement encadrées par le Pentagone, et l'humanitaire est conçu par l'administration comme un relais de sa politique extérieure. D'une part, ces liens sont institutionnalisés à tous les niveaux d'intervention, qu'il s'agisse du niveau politico-stratégique de la coordination entre les ministères sous l'autorité directe du National Security Council ; ou de la coordination sur le terrain entre les équipes de l'agence de développement (USAID), les spécialistes militaires des Civil Affairs et les organisations humanitaires. Les Civil Affairs sont des unités de forces spéciales qui ont pour objectif de renforcer la légitimité des forces par des actions dans le domaine civil, mais également de constituer des synergies entre les présences civiles et militaires. L'ancienneté de la fonction (les Civil Affairs existaient déjà en 1945 sous une autre forme), des procédures rodées au fur et à mesure des déploiements et une conception « managériale » du décloisonnement des sphères civiles et militaires donnent à ces unités une image très professionnelle, ce qui constitue, comme ►►►

Doctorant à l'Institut français de géopolitique (université Paris-VIII), ses recherches portent sur les relations militaires - humanitaires au Kosovo et en Afghanistan. Il est également chercheur associé au Centre d'études en sciences sociales de la défense.

Le présent texte est un extrait de Braem (Y.), « Les interventions internationales : concurrences et convergences des modes de coopération militaires/humanitaires », Hérodote, n° 116, premier semestre 2005. L'ensemble du numéro, sur le thème « Armées et Nations », est disponible sous : http://www.herodote.org/rubrique.php?id_rubrique=27

►►► nous avons pu le constater au Kosovo, un élément favorisant la coopération entre les armées et les ONG, notamment américaines. Pour autant la symbiose n'est pas complète, et l'on peut observer que les ONG peuvent se trouver en contradiction avec les armées (en Afghanistan, l'ONG américaine CARE s'est opposée aux mécanismes civilo-militaires), que les tensions entre les agences gouvernementales existent et contraignent les processus interministériels, et qu'enfin à l'intérieur de l'armée américaine elle-même, des voix s'élèvent pour affirmer que les militaires sont là d'abord pour faire la guerre et non pour reconstruire, que les missions civiles des armées diluent l'identité militaire et réduisent l'efficacité du combattant.

En France, les relations entre les ONG et les armées ne s'opèrent pas selon les mêmes modalités, et la coopération civilo-militaire est beaucoup plus récente. La France ne bénéficie pas, au contraire des États-Unis, d'un dispositif interministériel qui lui permette de combiner projection militaire et activités civiles dans les zones de crise, malgré une tentative particulièrement réussie d'instauration d'un tel dispositif durant la crise du Kosovo. L'absence de structure importante et unifiée de financement au niveau national - comparée aux capacités de décaissement des bailleurs britanniques, américains ou européens - se conjugue à la faiblesse des mécanismes de planification interministérielle au niveau stratégique comme à l'échelon du terrain. La filière d'action civilo-militaire (ACM) en France est née en 1994 de ce constat de carence comme de la nécessité d'accroître les liens entre les civils et les militaires sur les théâtres d'opération. L'ACM a été conçue à l'origine comme un outil militaire permettant d'accroître l'influence de la France aux niveaux économiques et politiques par des contacts dans le milieu civil. Elle bénéficie depuis 2001 d'une unité (le Groupement interarmées d'action civilo-militaire) sans toutefois avoir de doctrine. La dimension d'influence nationale est aujourd'hui toujours présente dans les missions ACM, mais elle

POUR AUTANT LA
SYMBIOSE N'EST PAS
COMPLÈTE, ET L'ON PEUT
OBSERVER QUE LES ONG
PEUVENT SE TROUVER
EN CONTRADICTION
AVEC LES ARMÉES.

est en retrait par rapport aux fonctions de légitimation des unités auprès de la population par la conduite de micro projets de développement, et d'établissement des liens entre les acteurs militaires et civils sur le théâtre. Si les forces américaines effectuent également des micro projets, elles mettent davantage l'accent sur les centres d'opérations civilo-militaires, conçus comme des processus d'échange d'informations et d'établissement de synergies entre les organismes civils et les armées. La jeunesse de l'ACM en France ne l'empêche cependant pas de développer des liens avec les ONG humanitaires. Les relations que l'on a pu observer au Kosovo étaient extrêmement étroites entre certaines organisations humanitaires françaises et les ACM, se constituant à des niveaux très interpersonnels, et impliquant un engagement parfois autant affectif que professionnel. Ce mode de coopération très souple semble convenir particulièrement aux acteurs humanitaires français, qui s'avèrent globalement extrêmement critiques vis-à-vis des tendances américaines d'intégration des agendas humanitaires aux impératifs militaires. Cette opposition au modèle américain tient en partie au fait que le milieu humanitaire français reste très particulier, et farouchement attaché à une indépendance qui serait réduite en cas d'accroissement des synergies entre les activités militaires, politiques et humanitaires.

Le fait que les armées françaises aient réinvesti dans les interventions extérieures constitue un facteur de changement des modes opératoires, pour les ONG comme pour les armées. On retiendra cependant que la notion de cohérence entre les activités humanitaires et militaires, conçue comme un moyen d'accroître l'efficacité dans les gestions des crises, fait l'objet d'aménagements et d'interprétations diverses entre les nations, renforçant les concurrences et luttes de pouvoirs au sein des ONG, des armées, et entre les armées et les ONG. ■



Aegis : du « chien de guerre » au philanthrope

Vincent Guimard

Depuis la fin de la guerre froide, nous assistons dans la plupart des pays industrialisés à la montée en puissance de nouveaux acteurs sécuritaires, les sociétés militaires privées : ces entreprises, le plus souvent anglo-saxonnes, ont acquis une visibilité toute particulière à l'occasion du dernier conflit irakien, où leur personnel actif représente aujourd'hui un volume d'environ 20 000 hommes¹.

L'irruption de ces acteurs dans le champ de la sécurité suscite l'hostilité de nombreux observateurs, qui voient en eux l'ultime avatar des « chiens de guerre » : leur posture commerciale choque dans un domaine d'activité traditionnellement dominé par l'éthique militaire, et fait douter quant à la nature de leurs motivations. Il faut noter que le positionnement de ces firmes n'est guère favorisé par le vide juridique – national et international – dans lequel elles exercent leurs activités. Dans ce contexte propice aux campagnes hostiles, l'image devient un enjeu capital pour les sociétés militaires privées : il s'agit de casser l'image du mercenaire, et de souligner la responsabilité sociale du secteur.

Nombreuses sont les sociétés militaires privées à souscrire volontairement à des chartes éthiques. La firme britannique Aegis Defence Services Ltd se distingue au sein du secteur par son investissement dans une fondation philanthropique, Aegis Foundation² : il n'existe pas à notre connaissance d'exemple comparable de société de sécurité privée consacrant une partie de ses bénéfices à des initiatives de ce genre. Cette structure a été fondée en 2004. Dans le cadre de la reconstruction de l'Irak, la fondation développe un certain nombre de micro projets – dont le coût moyen s'inscrit généralement dans une fourchette de 5 000 à 10 000 dollars – visant à améliorer les conditions de vie des populations locales, et comportant une dimension participative forte. La mission est

claire : *“providing focused charitable donations to alleviate post-conflict trauma”*, fournir une aide d'urgence ciblée en vue d'alléger le traumatisme post-conflit. Ainsi, elle a mené à bien un ensemble de projets variés allant du réaménagement d'une mosquée à la constitution d'une équipe de football, en passant par l'amélioration des conditions d'accueil d'un orphelinat. Depuis 2005, elle œuvre également à la scolarisation des enfants d'Afghanistan, et soutient une association d'anciens combattants en finançant des arbres de Noël pour leurs enfants.

On ne saurait comprendre cette initiative sans rappeler le rôle prépondérant qu'Aegis joue en Irak : au mois de mai 2005, cette compagnie s'est vu confier par le Pentagone un contrat d'une valeur de 293 millions de dollars pour la sécurisation des personnels du Project Management Office engagés dans la reconstruction du pays³. Du jour au lendemain, Aegis, société fondée en 2004 et jusque-là peu habituée aux contrats de cette ampleur, s'est trouvée propulsée dans le classement des dix principaux bénéficiaires privés de la reconstruction irakienne : cette promotion rapide n'a pas manqué d'alimenter les rumeurs de corruption chez ses concurrents ainsi qu'au sein de la société civile. Par ses initiatives philanthropiques, Aegis cherche peut-être le « blanchiment » symbolique d'un enrichissement trop rapide pour être honnête, et donc sujet à critiques : *“Ethics is good business”*.

Surtout, cette démarche ne saurait être comprise sans évoquer la filiation qui existe entre la firme Aegis et Sandline, une société de sécurité privée britannique fondée par Tim Spicer et aujourd'hui dissoute, dont les agissements peu conventionnels en Sierra Leone et en Papouasie Nouvelle-Guinée dans les années ►►►



Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, il prépare actuellement une thèse de sciences politiques à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne. Ses recherches portent sur les évolutions de l'architecture de sécurité et l'émergence de nouveaux acteurs sécuritaires (sociétés militaires privées et collectivités territoriales notamment) dans les pays occidentaux depuis la fin de la guerre froide. Il est actuellement chargé de mission à l'IRG.

►►► 1990 avaient déclenché un scandale politique de grande ampleur au Royaume-Uni. À cette occasion, Tim Spicer avait été représenté comme la figure archétypique du mercenaire sans scrupule : sous le poids de cette stigmatisation, Sandline dut se retirer du secteur, malgré ses efforts de communication. Aegis n'est en fait autre qu'une nouvelle mouture de la société Sandline : son équipe est en effet à peu de choses près la même. En fondant cette nouvelle entreprise, l'équipe de Sandline cherchait en quelque sorte à se donner une « seconde chance », ce qui impliquait la définition d'une nouvelle image. Dans ce contexte polémique particulièrement difficile, on imagine aisément qu'une charte d'éthique n'aurait guère suffi. On peut donc voir dans la démarche philanthropique d'Aegis une volonté de se démarquer clairement de l'héritage Sandline, empreint d'une connotation mercenaire trop forte : si le mercenaire reste dans l'imaginaire collectif la figure même du « chien de guerre » sans scrupule, Aegis souligne par des moyens renouvelés son souci du bien commun et sa volonté de limiter les malheurs de la guerre. L'institutionnalisation d'une œuvre philanthropique permet à Aegis de se constituer une mémoire hagiographique, visant à inscrire de plain-pied l'entreprise dans la reconstruction de l'Irak. Ce faisant, elle limite les coûts de transaction qu'impliquerait une hostilité entretenue de la part de la société civile.

Cette initiative porte aussi clairement la marque des efforts entrepris par de nombreuses sociétés militaires privées anglo-saxonnes en vue de se positionner au sein d'un marché en pleine expansion : la gestion technique des opérations de reconstruction et de maintien de la paix. L'importance accordée par Aegis à sa fondation philanthropique témoigne d'une diversification du recrutement de certaines sociétés militaires pri-

vées, en vue d'élargir leur réseau d'expertise à des systèmes de pratiques humanitaires. Si cette entreprise investit dans une œuvre philanthropique et participe à la reconstruction de l'Irak, c'est aussi pour montrer qu'elle est capable de participer, comme les armées, comme les ONG, – et peut-être mieux qu'elles – à des actions de type civilo-militaires.

Mais l'ancien mercenaire peut-il se convertir en philanthrope par une action où se mêlent la stratégie de marketing et l'opération de communication ? Il est peu douteux que les États aient dans un avenir proche recours aux prestations de sociétés militaires pour appuyer certaines opérations de paix. Sans mettre en doute l'efficacité des projets financés par Aegis Foundation, on peut néanmoins se demander jusqu'à quel point des acteurs dont la légitimité est sujette à caution peuvent contribuer à la reconstruction d'une gouvernance légitime pour les sociétés irakiennes et afghanes, déchirées par la guerre civile. L'évolution vers une gouvernance de sécurité³ impliquant ces nouveaux acteurs supposera le développement de véritables garanties de la part des sociétés militaires privées. ■

DANS CE CONTEXTE
POLÉMIQUE
PARTICULIÈREMENT
DIFFICILE, ON IMAGINE
AISÉMENT QU'UNE
CHARTRE D'ÉTHIQUE
N'AURAIT GUÈRE SUFFI.

1. Voir, entre autres, Makki (S.), *Nouveaux Mercenaires et Armées privées*, Paris, La Découverte, 2006. ; Makki (S.), *Privatisation du militaire, Militarisation de l'humanitaire*, Paris, CIRPES, Cahiers d'études stratégiques, 36-37, 2004.

2. On se reportera, pour plus d'informations, au site Internet de la firme : <http://www.aegisworld.com>

3. Voir Krahnmann (E.), "Conceptualizing Security Governance", *Cooperation and Conflict*, 38 (1), pp. 5-26.

Gouvernance en situation de crise : le cas de la Côte-d'Ivoire

Massaër Diallo

La capacité de gouvernance dans un contexte de crise est un facteur déterminant dans le retour à la paix, la restauration, la consolidation de l'État de droit et la prise en charge des objectifs de développement. Les stratégies, modalités et formes de gouvernance en situation de crise sont déterminées par la nature et la gravité de cette crise, et son impact sur les instances de gouvernance et la légitimité de leurs acteurs.

L'État existe-t-il encore ? Ses dirigeants ont-ils la légitimité et l'autorité (vis-à-vis des citoyens, des acteurs politiques et sociaux) pour prendre des décisions ? Dans quelle mesure l'État peut-il encore servir de point d'Archimède pour conduire un processus de sortie de crise ? Le degré et les formes de la crise font-ils obstacle à la recherche de palliatifs ou de solutions strictement internes à l'affaiblissement, la paralysie ou le blocage non-ponctuel des instances nationales de gouvernance ?

Ces questions, qui peuvent concerner n'importe quel pays du monde et encore plus ceux d'Afrique de l'Ouest confrontés à des conflits armés, se posent concrètement dans le contexte de la crise ivoirienne.

La capacité de gouvernance est mise à l'épreuve dans une multitude de situations qu'il serait fas-

tidieux de répertorier. Mais une esquisse typologique est possible. Elle met en exergue quatre cas de figures qui se cumulent dans la crise ivoirienne, aggravant ainsi sa complexité : 1) une défiance politique des forces militaires (qui s'est traduite par un coup d'État manqué ayant évolué vers une rébellion) ; 2) des antagonismes au sein de la classe politique, désunie quant aux règles du jeu politique ; 3) une fracture à dominante ethnorégionale et confessionnelle liée à un début de partition territoriale ; 4) des risques d'explosion sociale à caractère insurrectionnel dans un contexte de fragilité étatique.

Une dimension proprement institutionnelle est venue s'ajouter à ces différents facteurs de la crise ivoirienne ; les élections législatives et présidentielles n'ayant pu se tenir dans les délais, l'Assemblée nationale n'a pas été renouvelée fin 2005, le pouvoir exécutif non plus. Tout cela a généré une crise de légitimité que n'ont pu endiguer ►►

“ L'État existe-t-il encore ? Ses dirigeants ont-ils la légitimité et l'autorité (vis-à-vis des citoyens, des acteurs politiques et sociaux) pour prendre des décisions ? »

Politologue, chef d'unité gouvernance, dynamique des conflits, paix et sécurité, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE.

►►► les mesures prises par les communautés régionale et internationale pour assurer la continuité du pouvoir présidentiel en attendant son renouvellement par voie électorale.

La gestion de la crise ivoirienne est devenue internationale dès lors qu'il y a eu absence de solution interne ; dès lors également qu'elle risquait par son évolution non-maîtrisée, d'affecter la paix et la sécurité dans une partie du monde déjà fragilisée, notamment l'Afrique de l'Ouest. Il ne s'agit pas ici d'une externalisation totale de la gouvernance ; les décisions comme les actions

émanent de la mise en œuvre d'accords intervenus entre les différents acteurs ivoiriens réunis à Linas-Marcoussis, puis dans divers cadres de médiation de la CEDEAO et de l'Union africaine.

La gouvernance actuelle de la Côte-d'Ivoire, centrée sur la gestion d'un processus de sortie de crise, est fondée sur des légalités non contradictoires (Constitution ivoirienne, protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance de la CEDEAO, et chapitre VII de la Charte des Nations unies). Cette gestion politique doit tirer son efficacité de la légitimité de ses actes. Elle doit toutefois renforcer l'implication de la société civile comme maillon pouvant assurer l'interface entre le monde politique et institutionnel et celui des populations. Les députés issus de la dernière législature de l'Assemblée nationale non renouvelée ont à jouer le même rôle.

En effet, en situation de crise, la gouvernance a plus que jamais besoin de ce double ancrage dans la légalité et la légitimité. Les décisions et les actions – dans un contexte sociopolitique marqué par la division, voire par l'antagonisme des acteurs et la fragmentation de l'espace public – ont besoin de faire autorité et d'être recevables par des acteurs qui se contestent

“ La légitimité des actes
de gouvernance dépend
aussi de leur acceptabilité
et de leur intérêt pour
les simples citoyens. »



les uns les autres toute légitimité. La légitimité des actes de gouvernance dépend aussi de leur acceptabilité et de leur intérêt pour les simples citoyens, car ceux-ci regardent la crise de l'extérieur, comme le prolongement d'une lutte autour du pouvoir politique, qui met en péril la paix, la stabilité, la cohésion sociale et l'unité nationale.

La gouvernance, dans le contexte de la crise ivoirienne, est une expérience forte dont beaucoup de leçons sont et seront à tirer, compte tenu de la régionalisation et de la mondialisation de la politique. Elle pose aussi la grande équation suivante : comment le global, le régional et le national doivent-ils impliquer les citoyens dans la construction de la légitimité et l'efficacité démocratique de leurs actions ? ■

LA CÔTE-D'IVOIRE DEPUIS 2003

19 septembre 2002 :

une tentative de coup d'État à Abidjan dégénère en soulèvement armé. Le centre et le nord du pays tombent entre les mains des rebelles. Le général Robert Guei est tué.

15 – 26 janvier 2003 :

la conférence de Linas-Marcoussis réunit, près de Paris, l'ensemble des parties du conflit. L'accord signé le 24 janvier prévoit le maintien au pouvoir de l'actuel Président Laurent Gbagbo et la constitution d'un gouvernement formé de toutes les parties, y compris les rebelles. Le sommet est conclu par une conférence des chefs d'État sur la Côte-d'Ivoire organisée à Paris.

13 mai 2003 :

le Conseil de sécurité des Nations unies adopte la résolution 1479 qui crée pour une période initiale de six mois, une mission des Nations unies en Côte-d'Ivoire (MINUCI) avec mandat de faciliter la mise en œuvre des accords de Linas-Marcoussis, en complément des opérations menées par les forces françaises et de la CEDEAO.

4 juillet 2003 : Vingt-quatre heures après le déploiement de la MINUCI, « les forces de défense et de sécurité de Côte-d'Ivoire et les

forces armées des forces nouvelles » déclarent dans un communiqué commun « la fin de la guerre civile ». La situation reste néanmoins tendue dans le pays.

27 février 2004 :

le Conseil de sécurité de l'ONU vote la résolution 1528 qui autorise le déploiement de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour une durée de douze mois. Cette force a pour mission d'aider au retour à la vie civile des combattants et de contribuer à la préparation de l'élection présidentielle prévue en 2005.

4-8 novembre

2004 : à la suite de bombardements par l'armée régulière des positions défendues par les ex-rebelles, les forces de l'opération Licorne ouvrent le feu. Des pillages et des manifestations antifrancophones à Abidjan conduisent Paris à renforcer de 600 hommes l'opération Licorne.

6 avril 2005 : réunis à Pretoria, les protagonistes de la crise signent un texte et s'engagent au désarmement et à la cessation immédiate des hostilités. Il est proposé un plan de sécurité permettant le retour en Côte-d'Ivoire de ceux des

acteurs de la crise réfugiés à l'étranger, comme Henri Konan Bédié et Allassane Ouattara. Le texte prévoit le soutien des Nations unies pour assurer transparence et régularité aux élections générales prévues en octobre 2005.

21 octobre 2005 :

le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 1633, qui maintient Laurent Gbagbo à son poste, l'élection présidentielle, prévue le 30 octobre, ne pouvant être organisée en raison de la persistance de la crise que traverse le pays. Le 31 octobre, des manifestants rassemblés à Abidjan réclament le départ de Laurent Gbagbo.

6 octobre 2006 :

un sommet se tient sous l'égide de la CEDEAO, visant à définir les modalités de la nouvelle transition, la précédente, décrite par la résolution 1633 adoptée par les Nations unies en octobre 2005, arrivant à terme le 31 octobre. Le sommet recommande la prolongation d'un an du mandat du Président Laurent Gbagbo.

La gestion des biens communs,
enjeu majeur de la gouvernance
mondiale : nucléaire, casques bleus
et batailles de l'eau

« Nous devons apprendre
à vivre ensemble comme
des frères, sinon nous
allons mourir tous ensemble
comme des idiots. »

MARTHIN LUTHER KING

Le 19 janvier 2006, le Président de la République française Jacques Chirac exposait dans son discours de l'île Longue une inflexion majeure de la politique de dissuasion nucléaire française. En effet, ce discours étendait la menace d'emploi de l'arme nucléaire en direction de certains États non-nucléaires, et donnait des intérêts vitaux une définition plus large que celle qui a prévalu jusqu'alors. Principaux responsables de l'échec de la conférence sur le traité de Non-prolifération (TNP) en mai 2005, les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France s'apprentent ainsi à se lancer dans la fabrication d'une nouvelle génération d'armes nucléaires, opérationnelles ou tactiques. Le nucléaire reste l'arme de protection des intérêts vitaux, mais devrait être adapté, dit-on, parce qu'il importe de rester crédible.

Cette nouvelle posture n'a pas empêché ces États, tout au long de l'année 2006, de multiplier les pressions pour traduire l'Iran devant le Conseil de sécurité des Nations unies, pour manquement au TNP. Téhéran rejette ces accusations et affirme ses droits à développer son énergie nucléaire, y compris celui d'enrichir de l'uranium. Le 9 octobre, la Corée du Nord annonçait le succès de son premier essai nucléaire.

Dans le bras de fer engagé entre la communauté internationale et les « États voyous » se joue l'avenir du TNP, signé il y a presque quarante ans, et qui, au moins jusqu'à la fin de la guerre froide, a assez bien rempli son rôle : il est en effet l'un des rares régimes internationaux qui puisse prétendre à l'universalité. La tension permanente au Proche-Orient, les rivalités en Asie risquent aujourd'hui de remettre en question ces acquis. D'autant que les principaux pays détenteurs de l'arme atomique n'ont pas mis en œuvre l'engagement, pris en 1968, d'aller vers leur propre désarmement nucléaire.

Voilà une illustration du dilemme de sécurité qui sous-tend bien des aspects de la gestion collective de la planète. Bien qu'aucun État ne souhaite une détérioration durable des relations internationales, la perception, parfois erronée, des agissements d'autres acteurs l'amène à prendre des décisions qui sont effectivement de nature à détériorer les relations internationales. L'égoïsme certes, mais aussi l'absence de communication, alimentent une bulle spéculative qui tend à compromettre l'efficacité d'une gouvernance globale.

La gestion des arsenaux militaires est au cœur de ce processus : elle soulève des questions dans lesquelles l'intérêt national, toujours tenace, et l'idéal de la sécurité collective entrent parfois en conflit. La gestion des ressources naturelles en est un autre aspect : l'eau et les hydrocarbures, ressources rares mais indispensables au développement, fondements de la sécurité énergétique et humaine de bien des pays, s'insèrent également dans une dialectique du partage et de l'accaparement qui se règle souvent au profit du second. La frontière, que l'on croyait disparue dans un contexte de libre-échange, demeure une réalité : elle délimite un espace de souveraineté, synonyme de droit exclusif sur les ressources disponibles au sein du territoire, et source de bien des conflits.

La sécurité, quelle qu'en soit la nature, militaire, humaine ou énergétique, est une aspiration légitime pour toute communauté politique. Mais pour être durable, encore faudrait-il qu'elle s'insère dans une compréhension globale des problèmes. Car de quelle sécurité jouit-on quand, replié derrière ses frontières, on alimente les frustrations de l'autre ? Voilà une question qui nous amène à repenser la maxime de Kant : penser par soi-même (et non pas pour soi-même), et agir de telle sorte que la maxime de son action puisse être érigée en loi universelle. ■



De quelle sécurité jouit-on quand, replié derrière ses frontières, on alimente les frustrations de l'autre ? »



4

JANVIER

Russie/Ukraine :

Moscou et Kiev parviennent à un accord sur la réévaluation des prix du gaz, après un bras de fer et une interruption pendant quelques jours de l'approvisionnement russe. L'Ukraine bénéficiait jusqu'alors de tarifs privilégiés, à l'instar des autres pays de l'ex-URSS.

2

MARS

Inde/États-Unis :

l'Inde et les États-Unis concluent un accord historique en matière de coopération nucléaire civile. En échange d'une coopération technologique avec les États-Unis, l'Inde accepte de placer ses équipements civils sous le contrôle des autorités internationales de surveillance.

1^{ER}

MAI

Bolivie :

le Président Evo Morales annonce la nationalisation partielle des hydrocarbures. Une part de 82 % devra être réservée à la compagnie nationale.

19

JANVIER

France : Jacques Chirac tient à l'île Longue un discours exposant une inflexion majeure dans la politique de dissuasion nucléaire française. L'emploi de l'arme nucléaire est étendu à des acteurs qui n'en sont pas dotés.

15

MAI

États-Unis/Libye :

les États-Unis rétablissent leurs relations diplomatiques avec la Libye (interrompues depuis 1980), qui a renoncé à ses programmes d'armes de destruction massive.

17

MAI

France : arrivée à Brest de la coque Q790 de l'ancien porte-avion Clémenceau, qui avait quitté la France en janvier 2006 pour être désamiantée en Inde. En février, le gouvernement indien avait interdit l'accès à ses eaux territoriales, suspectant une violation de la convention de Bâle qui interdit l'exportation de déchets dangereux.

20

MAI

Chine :

achèvement du barrage des Trois-Gorges. Il doit être opérationnel en 2008 après l'installation de toutes les centrales pour produire 84,7 milliards de kwh par an et réguler les eaux du Yangtse, le plus long fleuve du pays (6 360 km). Plus d'un million de personnes ont dû être déplacées pour sa réalisation.

5
JUILLET

Corée du Nord :
Pyongyang procède à sept tirs d'essai de missiles qui s'abîment en mer du Japon. Le Japon saisit le Conseil de sécurité de l'ONU.

JUILLET
Achèvement de l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan (BTC), destiné à acheminer le pétrole de la mer Caspienne jusqu'au port turc de Ceyhan, sur les bords de la Méditerranée, contournant le territoire russe.

20
AOÛT

Côte-d'Ivoire : des déchets toxiques, convoyés à Abidjan par un navire étranger, sont déversés dans des décharges publiques, intoxiquant près de 1500 personnes et causant 10 morts.

22
AOÛT

Argentine :
Nestor Kirchner annonce la reprise du programme nucléaire argentin, interrompu en 1994 sous le gouvernement néolibéral de Carlos Menem.

9

OCTOBRE
Corée du Nord :
à la veille de la fête nationale, le gouvernement de Pyongyang annonce le succès d'un premier essai nucléaire souterrain.

24

OCTOBRE
Russie/Ukraine :
signature d'un accord entre les deux pays sur le prix du gaz. L'Ukraine pourra importer en 2007 du gaz en provenance d'Asie centrale, au prix de 130 dollars les 1000 m³ (contre 95 dollars actuellement).

30

OCTOBRE
Grande-Bretagne :
dans un rapport commandé en 2005 par Tony Blair et le ministre des Finances Gordon Brown, Nicholas Stern, ancien haut responsable de la Banque mondiale, estime le coût potentiel du réchauffement climatique à plus de 5 500 milliards d'euros, et compare ses effets à la crise de 1929.

26

DÉCEMBRE
Nigeria : près de 300 personnes sont tuées à Lagos, au Nigeria, dans l'incendie d'un oléoduc vandalisé. Ce type de vandalisme est fréquent au Nigeria. En mai, une explosion similaire dans un autre quartier de la ville avait déjà tué près de 150 personnes.

19
JUILLET

États-Unis : le Président George W. Bush oppose son droit de veto à un projet de loi visant à lever les limites du financement fédéral de la recherche sur les cellules souches issues d'embryons surnuméraires.

31
JUILLET

Le Conseil de sécurité adopte la résolution 1696, sur la base des propositions E3/UE+3. Cette résolution rend obligatoire la suspension par l'Iran de toutes ses activités liées à l'enrichissement et au retraitement, y compris la recherche-développement, telle que demandée par l'AIEA.

26/27
OCTOBRE

Chine : conférence annuelle sur la responsabilité sociale des entreprises et le développement durable organisée par l'Institute of Contemporary Observation of Shenzhen (Chine). Quatre cents chefs d'entreprises, économistes, juristes et sociologues chinois et étrangers se sont réunis sur le thème « Opportunités et risques : les entreprises chinoises face à la responsabilité sociale ». Fin octobre, une ONG chinoise (Institute of Public & Environmental Affairs) rendait public l'état de pollution des 33 multinationales installées en Chine dont National, Pepsi-Cola et Nescafé qui sont parmi les 500 sociétés les plus puissantes du monde.

2

NOVEMBRE
Iran : la télévision d'État annonce que l'armée a procédé, pour la première fois, à des tirs de missile Shahab-3 dont la portée, selon Téhéran, serait de 2000 km.

31

DÉCEMBRE
Russie/Biélorussie : suite à un accord « inamical » signé à Moscou entre Sergueï Sidorovski, premier ministre biélorusse, et Alexei Miller, Président du géant gazier russe Gazprom, le prix des livraisons de gaz à la Biélorussie est multiplié par deux, passant de 48 à 100 dollars pour 1000 m³.